

E-learning : ASSU30 Les essentiels de l'assurance dégâts des eaux

DURÉE

0,09375 jours (soit 45 minutes)

PRIX

50 € par participant

Soit 60 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Une formation à destination des collaborateurs et personnels évoluant dans le secteur de l'assurance
- Maîtres d'ouvrage
- Maîtres d'oeuvre
- Professionnels de l'immobilier : agents, négociateurs, gestionnaires, syndics, ...
- Professions juridiques : notaires, avocats, huissiers de justice, ...
- Professionnels du bâtiment et de la construction : architectes, conducteurs de travaux, chefs de chantier, économistes de la construction, artisans, cadres et salariés de la construction, ...
- Professionnels de l'assurance : entreprises et intermédiaires d'assurance et de réassurance, personnel des entreprises et intermédiaires d'assurance et de réassurance.
- Diagnostiqueurs immobiliers
- Etc.

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion internet
Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Connaître le fonctionnement des contrats d'assurance dégâts des eaux
- Identifier ce que couvre cette assurance (inclus ou exclus...)
- Distinguer les garanties applicables
- Connaître les obligations de l'assuré et de l'assureur
- Assimiler ce que contient un constat amiable
- Déterminer les délais clés

**PROGRAMME**

- Présentation de la formation (6 minutes)
 - Bienvenue dans votre formation
 - Comment réussir ma formation ?
 - Tutoriel de navigation
- 1. Généralités sur l'assurance "Dégâts des eaux" (4 minutes)
 - Vidéo - Généralités sur l'assurance "dégâts des eaux"
 - Atelier n°1 - Identifier les principales causes de dégâts des eaux
- 2. Les éléments couverts et exclus par l'assurance "Dégâts des eaux" (8 minutes)
 - Vidéo - Les éléments couverts et exclus par l'assurance "dégâts des eaux"
 - Atelier n°2 - Distinguer ce qui est couvert par l'assurance dégâts des eaux, les options et les exclusions
- 3. Les mesures à prendre et le constat amiable (11 minutes)
 - Vidéo - Les mesures à prendre et le constat amiable



Atelier n°3 - Vrai ou faux ?

Atelier n°4 - Vrai ou faux ?

Atelier n°5 - Identifier ce que doit contenir le constat amiable

4. Ce qu'il faut retenir (10 minutes)

Guide - Les essentiels de l'assurance dégâts des eaux

Vidéo - En synthèse

Questionnaire de satisfaction (3 minutes)



VALIDATION

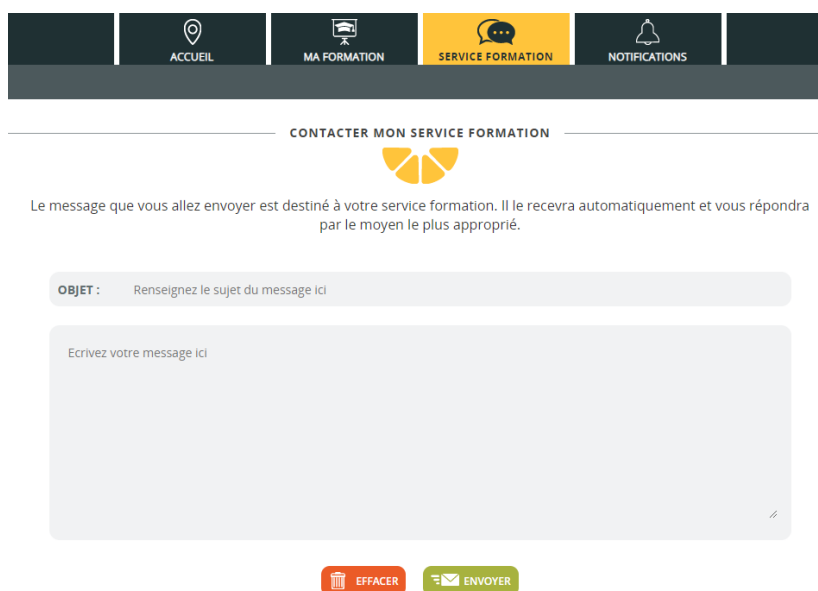
Attestation de fin de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOP1**



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.